



FONCIÈRE ARTS ET CULTURES
AGRÉÉE ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE
Société en Commandite par Actions
à capital variable (capital minimal de 125 000 €)
Les Forges, 292 route départementale 984, 71510 Perreuil
RCS 948 576 376 – Chalon sur Saône
(la « **Société** »)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Par une décision en date du 19 mai 2025, la gérance a décidé l'émission d'un maximum de 100 actions de la Société, par voie d'offre au public dans les conditions prévues par l'article L. 411-2-1 du Code monétaire et financier (offre au public de titres financiers inférieure à 8 millions d'euros), la doctrine DOC 2018-07 de l'autorité des marchés financiers (AMF) et son règlement général.

- Les actions nouvelles sont émises à leur valeur nominale, soit 5.000 € ;
- Les actions doivent être libérées en numéraire, lors de la souscription ;
- Un droit d'entrée de 2 % est dû pour toute souscription d'action par une personne physique, soit 100 € ;
- Les fonds provenant des versements en espèces devront être déposés sur le compte bancaire auprès de la Société Financière de la NEF, dont les coordonnées sont les suivantes :
 - o IBAN : FR76 2157 0000 0120 0017 0162 423
 - o BIC : STFEFR21XXX
- Les souscriptions seront reçues au siège social à compter du 1^{er} juin 2025 et au plus tard le 31 décembre 2025 à 24h00, étant précisé que la période de souscription sera close par anticipation dès que toutes les actions auront été souscrites dans les conditions prévues par les décisions de la Gérance,

En conséquence, je soussigné.e

résidant à

- déclare avoir pris connaissance (i) des conditions et modalités de l'émission des actions nouvelles résumées dans le présent bulletin, (ii) du Document d'Information Synthétique (DIS) qui lui a été transmis en amont de la souscription, (iii) des documents et informations visés dans le DIS, et notamment (iv) des statuts de la Société, et être pleinement informé(e) des modalités de l'opération,
- déclare ne pas être dans une pratique de blanchiment d'argent ;
- déclare que ne pas être en cours de procès ou avoir été condamné.e pour détournement de fonds ou malversation, ou pour des faits de pollution en France ou à l'étranger (environnemental et sanitaire), ou pour non-respect des valeurs de dignité humaine ;
- accepte de répondre à toute demande de la Société de préciser l'origine des fonds et le détail de mes activités et/ou investissements.
- reconnaît que ma souscription présente un risque de perte partielle ou totale de l'investissement.
- déclare avoir compris que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.
- accepte d'être convoqué.e aux assemblées générales par courriel, que la société ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance.

Au vu des explications qui m'ont été données dans le cadre de cette opération de souscription, j'ai compris :

- | | VRAI | FAUX |
|---|--------------------------|--------------------------|
| - que les actions sont un placement long terme dont la liquidité n'est pas garantie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - que la valeur de remboursement des actions comporte des risques de perte en capital | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - que l'objectif d'investissement est de soutenir la Société en plaçant de l'argent à moyen / long terme pour accompagner des projets solidaires culturels et artistiques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

déclare souscrire **actions nouvelles**

au prix unitaire de 5.000 € par action, pour une personne morale,
 5.100 € par action pour une personne physique (comprenant le droit d'entrée de 2%)

et, en conséquence, libère sa souscription, soit la somme totale de €

par versement en numéraire, représentant la totalité du montant nominal des actions souscrites.

constate que cette souscription ne sera définitive qu'en cas et à compter de l'agrément de la gérance.

Fait leà.....

Signature

Faire précéder la signature de la mention manuscrite :

« Bon pour souscription de [] actions au prix de 5.000 € chacune »